CUNSULTA NAZIUNALE
DI A CORSICA

Demande d'inscription sur la Liste constitutive du Corps Electoral Corse
Ce formulaire est à adresser à :
Associu per a Cunsulta Naziunale BP 98 20250 Corti
ou à remettre aux responsables des Comités Locaux de Recensement

Photo
Format identité

Nom : ……..

Prénom (in lingua corsa) : ……..

Date de naissance : …….. Lieu de naissance : ……

Nom et Prénoms du père : ……..

Date et lieu de naissance : ……

Nom et prénoms de la mère : ……

Date et lieu de naissance : ……

Ville ou village d'origine en Corse : ……

Profession : ……

Adresse : ……..

Tel. Fixe : ……. Tel. Port. : …….. eMail : ……

a) Pour les personnes qui ne sont pas d'origine corse (1), indiquer le temps de résidence continue en Corse : ……

- Joindre une copie de tout document qui l'atteste (Quittance de loyer, facture EDF, taxe d'habitation, bulletin de salaire, attestation Assedic, etc.) et, pour les personnes hors Communauté Européenne, joindre en sus, une photocopie du passeport.
- Joindre, sur papier libre, un document daté et signé, dans lequel le demandeur déclare faire siennes la langue corse et les valeurs historiques et culturelles qui définissent la nation corse, dans le respect des individualités de pensée philosophique, politique ou religieuse.

b) Pour les personnes mariées ou vivant maritalement avec un conjoint d'origine corse, précisez :

Nom et Prénoms du conjoint : ……

Adresse : ……

- Joindre une copie du livret de famille attestant l'union ou un bulletin de naissance d'un enfant et, pour les conjoints non mariés, un certificat de concubinage ou une copie d'un Pacs (1)

J'adhère à « A Chjama a I Corsi » (2), déclare sur l'honneur avoir renseigné avec exactitude le présent formulaire en fonction des critères définis et demande mon inscription sur la liste constitutive du Corps Electoral Corse, exprimant en cela ma volonté libre et individuelle de participer à l'expression démocratique de la nation corse (3).

Je joins au présent formulaire les pièces justificatives nécessaires (4). Une attestation sera remise témoignant de l'inscription sur le Corps Electoral Corse.

Pour obtenir une carte d'identité nationale corse, joindre en plus, une photo d'identité et un chèque de **15€** qui représentent votre cotisation à l'Associu et une participation aux frais d'édition de la carte.

Date : …… Signature : ……

(1) Voir précisions au verso. (2) Document au verso. (3) Toute fausse déclaration entraine, de fait, l'annulation de l'inscription.
(4) Seulement pour les cas a) et b) ci-dessus.

DEFINITION DU CORPS ELECTORAL CORSE

La Commission Electorale Nationale peut délivrer une carte nationale d'identité tenant lieu de carte d'électeur à toute personne selon les critères suivants :

1) **Le demandeur doit être âgé de 17 ans révolus.**
2) **Il doit manifester sa volonté libre et individuelle d'acquérir la nationalité corse.**
3) **Il doit être recevable à l'acquisition de celle-ci.**

La nationalité corse peut être acquise :

1. **Par la naissance en Corse (droit du sol) :** Est corse, la personne née en Corse et lorsque au moins un de ses parents est né en Corse, quel que soit son lieu de résidence. La simple naissance en Corse ne vaut attribution de la nationalité corse que pour la personne née de parents inconnus ou apatrides, ou de parents étrangers qui ne lui transmettent pas leur nationalité.

2. **Par filiation (droit du sang) :** Est Corse, la personne dont l'un des parents au moins est accessible à la nationalité Corse, quel que soit son lieu de résidence. La filiation adoptive ne produit d'effet en matière d'attribution de la nationalité que si l'adoption est pleinière.

3. **A raison du mariage ou vie commune avec un conjoint accessible à la nationalité Corse :** La nationalité corse est accessible à compter du mariage, et à condition qu'à la date de cette déclaration, la communauté de vie n'ait pas cessé entre les époux. Dans le cadre d'une vie en concubinage, à compter de la naissance d'un enfant dont la filiation est établie à l'égard des deux conjoints ou par un certificat de concubinage.

4. **Après une période de 10 ans de résidence en Corse :** Est corse, la personne qui, quelle que soit son origine ethnique, religieuse ou autre, peut justifier d'une période de dix ans de résidence en Corse et qui déclare faire siennes les valeurs historiques et culturelles qui définissent la nation corse, dans le respect des individualités de pensée philosophique, politique ou religieuse.
La notion de résidence s'entend d'une résidence fixe présentant un caractère stable et permanent coïncidant avec le centre des intérêts matériels et des liens familiaux.

5. **Le demandeur fait sienne la nationalité corse.** La nationalité corse n'implique pas l'abandon de la ou des nationalités étrangères au sens juridique international actuel. L'inscription sur la liste électorale n'implique pas le refus de la participation aux élections françaises ou autres, que ce soit en qualité d'électeur ou de candidat.

Procédure

Le demandeur doit faire parvenir à la commission électorale directement (**Associu per a Cunsulta Naziunale – BP 98 20250 CORTI)** ou par le biais des Comités Locaux de Recensement, le formulaire de demande d'inscription (au recto). Ce formulaire, signé, doit être accompagné des pièces justificatives, d'une photo (format identité et couleur si possible), et d'une **participation financière libre de 15€ minimum, par chèque.** Il recevra alors une carte d'identité nationale ou un courrier l'informant de l'irrecevabilité de sa demande et la restitution de son chèque et de sa photo.

CHJAMA A I CORSI PER A CUNSULTA NAZIUNALE

Le peuple corse a toujours affirmé sa volonté d'être maître de son destin.

Il a toujours fait face aux forces d'invasion qui se sont succédées pour conquérir son territoire national, jusqu'à se donner, avec Pascal Paoli, une indépendance exemplaire cristallisant des siècles d'histoire, de résistances et de luttes pour la liberté.

Voici plus de deux siècles, l'Etat français a annexé notre pays par la violence et la force armée. Il a mis fin à la République Corse. Cependant, notre peuple ne s'est jamais intégré à l'ensemble français. De nombreuses révoltes contre la domination coloniale ont engendré la répression et endeuillé notre pays.

La résurgence du mouvement national à la fin des années soixante a consacré l'échec de la politique d'assimilation, de négation et de destruction du fait national corse.

Depuis, le mouvement national oppose une résistance multiforme à la volonté de détruire notre identité par une politique délibérée d'acculturation d'exil forcé et de colonisation de peuplement .

Après l'échec des multiples réformes institutionnelles qui n'ont jamais posé la question corse dans sa dimension nationale, les organisations patriotiques ont décidé de contribuer ensemble à une solution qui viendra du peuple lui-même.

En effet, c'est à notre peuple et à lui seul, en vertu de son droit inaliénable à l'autodétermination, qu'il appartient d'assumer pleinement son destin. Pour cela, il convient de mettre en œuvre nos propres institutions politiques et de définir le cadre constitutionnel d'une administration nationale corse.

Pour assumer la démocratie et le pluralisme, ces structures nécessitent :

- La constitution d'un Corps Electoral Corse.
- L'élection d'une Cunsulta Naziunale di a Corsica (Assemblée Nationale Provisoire).

Le rôle de la Cunsulta Naziunale di a Corsica consistera :

1. à affirmer la souveraineté de la nation corse,
2. à élabore un projet constitutionnel,
3. à donner à la lutte du peuple corse une dimension internationale,
4. à débattre et à jeter les bases d'un projet économique, social et culturel,
5. à s'opposer, par la mobilisation populaire, à toute réalisation contraire aux intérêts nationaux du peuple corse.